

Projet d'augmentation de la capacité d'entreposage des résidus et des stériles miniers à la mine de fer du lac Bloom

Dossier : 6211-08-019

Compte rendu de la période d'information publique du 9 juillet au 24 août 2020

La période d'information publique concernant le *Projet d'augmentation de la capacité d'entreposage des résidus et des stériles miniers à la mine de fer du lac Bloom* a pris fin le 24 août 2020. Conformément au mandat qui lui a été confié le 17 juin 2020 et en vertu des articles 11 et 12 du *Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement (Q-2, r. 23)*, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) a annoncé, par communiqué de presse, le début de la période d'information publique.

Le projet

Justification et description

La mine de fer du lac Bloom, exploitée par Minerai de fer Québec (MFQ), est localisée sur la Côte-Nord, à 13 km à l'ouest de la municipalité de Fermont. Avec la découverte de nouvelles réserves exploitables et l'extension autorisée de la fosse en 2012, l'initiateur du projet souhaite augmenter la capacité d'entreposage des résidus et des stériles miniers afin de poursuivre l'exploitation de la mine. La construction des infrastructures permettrait une hausse de la production annuelle de 8,5 à 16 millions de tonnes (Mt) de concentré de fer.

Les résidus et les stériles miniers seraient entreposés à la fois dans les infrastructures actuelles et dans celles projetées. Les agrandissements proposés comprennent une superficie additionnelle d'entreposage pour les résidus miniers grossiers, HPA-Nord, l'ajout de deux haldes à stériles, halde Sud-Ouest et halde Sud, ainsi que l'expansion de la halde Triangle. La construction de nouvelles digues et de nouveaux bassins serait également nécessaire afin de pouvoir contenir l'eau, qui serait ensuite traitée avant d'être rejetée dans le milieu récepteur.

Les stériles seraient transportés par camion jusqu'aux sites d'entreposage, où ils seraient empilés en hauteur par palier afin de limiter l'empreinte au sol. Les résidus miniers seraient, quant à eux, séparés. Les résidus humides seraient acheminés vers un parc à résidus humides par pompage, tandis que les résidus grossiers, une fois asséchés, seraient acheminés vers un parc à résidus grossiers où ils pourraient être empilés sur une hauteur plus importante.

Les travaux de construction des nouvelles infrastructures débuteraient en 2021 et le coût du projet est d'environ 50 M\$. En période d'exploitation, les coûts sont estimés à 621 M\$ et les coûts de fermeture à 100 M\$. La durée de vie de la mine du lac Bloom est estimée à 20 ans (2020 à 2040).

(Extrait du site Web du BAPE)

Les préoccupations soulevées

Les préoccupations recueillies pendant la période d'information publique proviennent de l'information colligée lors de la séance d'information. Ces préoccupations sont les suivantes :

Le projet et l'exploitation de la mine :

- la planification des différentes phases du projet compte tenu du potentiel de la fosse ;
- les scénarios envisagés par l'initiateur pour l'extraction de minerai de la fosse dans le cas d'un remblai progressif de la fausse et dans le cas d'un remplissage de la fausse à la fin de vie de la mine ainsi que les coûts estimés pour chacun de ces scénarios ;
- le nombre de millions de tonnes (8 Mt ou 16 Mt) sur lequel est basée l'étude de faisabilité ;
- le moment où l'initiateur prévoit exploiter la fosse au maximum de sa capacité (16 Mt) ;

- la composition minérale et géochimique du stérile entreposé ;
- le potentiel de génération d'acide des résidus et des stériles miniers ;
- les principaux contaminants qui pourraient s'écouler des résidus et des stériles miniers ;
- les profits anticipés du projet, avant taxes et impôts, selon la dernière étude de faisabilité de l'initiateur.

Les digues de rétention :

- le nombre actuel de digues de rétention des résidus miniers et le nombre de nouvelles digues à construire ;
- le nombre de digues de rétention des résidus miniers qui seront agrandies en hauteur et la hauteur prévue de celles-ci ;
- le type de construction (en amont, centrale ou en aval) prévu pour les digues de rétention des résidus miniers.

Les impacts du projet sur l'eau et les milieux humides :

- la pollution possible du lac Daigle ;
- l'impact de l'exploitation de la mine sur les eaux souterraines ;
- le rayon d'abaissement du niveau de la nappe phréatique ;
- la différence entre le nombre de plans d'eau et de milieux humides affectés par le projet selon un article du journal *Le Devoir*, selon le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et selon la présentation de l'initiateur du projet.

Les impacts du projet sur les milieux humains et naturels :

- les impacts du projet sur le bruit et la poussière pour les habitants du lac Daigle ;
- le déboisement qui sera nécessaire pour réaliser le projet ;
- le rayon de destruction des milieux naturels dans le cadre de la réalisation du projet ;
- la possibilité pour l'initiateur de suspendre temporairement les travaux durant les périodes de nidification de certaines espèces d'oiseaux ;
- les impacts du projet sur le caribou forestier.

Les mesures d'atténuation :

- les mesures mises en place par l'initiateur pour limiter les vibrations et la dispersion de la poussière dans l'usine 2 ;
- les mesures mises en place par l'initiateur pour limiter l'exposition à la silice cristalline ;
- les mesures prévues par l'initiateur pour la perte de valeur des propriétés à proximité des installations de la mine ;
- l'effort réalisé par l'initiateur pour trouver des plans de compensation des milieux humides dans la Côte-Nord.

Les autres préoccupations :

- Le montant de la garantie financière prévue pour la mine et la ventilation de ce montant ;
- Le plan de restauration du site à la fin de l'exploitation de la mine et les superficies qui seront revégétalisées.

Les activités d'information et de communication

Le centre de consultation

Tous les documents en format papier sur le projet ont été déposés dans le centre de consultation suivant :

Centre	Adresse
Bibliothèque publique de Fermont <i>Accès Internet gratuit</i>	100, place Daviault, Fermont

Exceptionnellement, dans le contexte entourant la COVID-19, le centre de consultation du BAPE à Québec n'a pu être ouvert afin de respecter les consignes émises par la santé publique. Les personnes qui n'étaient pas en mesure de consulter la documentation relative au projet sur Internet ou à Fermont étaient invitées à communiquer avec le BAPE. Aucune personne ne s'est manifestée.

Le site Web

Le communiqué de presse, annonçant la période d'information publique, a été déposé dans le site Web du BAPE ainsi que l'ensemble des documents du projet tels que l'étude d'impact, son résumé et la lettre-mandat du ministre. Le site Web du BAPE propose également un hyperlien vers le Registre des évaluations environnementales sous la responsabilité du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (www.ree.environnement.gouv.qc.ca) à partir duquel la documentation est également disponible en version électronique.

La parution de l'avis public par l'initiateur

Date	Quotidien	Hebdo régional
1 ^{er} juillet 2020		<i>Le Nord-Côtier</i>
2 juillet 2020	<i>Le Journal de Montréal</i>	
2 juillet 2020	<i>Le Journal de Québec</i>	
22 juillet 2020		<i>Le Nord-Côtier</i>

Les communiqués de presse diffusés par le BAPE

Dates et événements	Nombre d'envois		Diffusion dans Internet
	Médias	Groupes, municipalités ou citoyens	
9 juillet 2020	Médias écrits et électroniques de la Côte-Nord	387	Site Web du BAPE
29 juillet 2020	Médias écrits et électroniques de la Côte-Nord	Ne s'applique pas	Site Web du BAPE

Les publications dans les médias sociaux

Dates et événements	Personnes rejointes
9 juillet 2020 Début de la période d'information publique	Compte Twitter du BAPE : 2 391 abonnés Compte Facebook du BAPE : 3 231 abonnés
29 juillet 2020 Rappel de la tenue de la séance publique d'information	Compte Twitter du BAPE : 2 244 abonnés Compte Facebook du BAPE : 3 343 abonnés

La séance d'information

Date	Le mercredi 29 juillet 2020 à 19 h 30
Lieu	En ligne sur le site Web du BAPE et sur Facebook
BAPE : Animation	M. Pierre Turgeon, coordonnateur au développement des communications
Modération	M ^{me} Noémie Gaudreau, stagiaire en communication M ^{me} Sophie-Anne Tremblay, conseillère en communication
Initiateur du projet	M. François Lafrenière, Minerais de fer Québec M. Luc Bouchard, WSP M. Frédéric Choquet, WSP M ^{me} Marie-Ève Martin, WSP M. Jean-François Poulin, WSP
Webdiffusion vidéo	98 visionnements
Durée	1 heure 37 minutes
Nombre de questions posées	25 questions

Les relations de presse

Des envois ciblés ont été faits aux médias et aux journalistes qui couvrent la Côte-Nord.

La revue de presse

Le 21 juillet 2020, l'hebdomadaire *Ma Côte-Nord* a diffusé dans son site Web l'information relative à la séance publique d'information et la date limite pour demander une consultation publique ou une médiation sur le projet. *Radio-Canada* et *Le Devoir* ont à leur tour publié des articles le 23 juillet 2020 sur le projet, sur la séance publique d'information et sur la date limite pour demander une consultation publique ou une médiation sur le projet.

De plus, le 30 juillet 2020, *Radio-Canada* et l'hebdomadaire *Ma Côte-Nord* ont tous les deux diffusé des articles dans leur site Web qui reprenaient les échanges tenus la veille au cours de la séance publique d'information.

Enfin, le 13 août 2020, un nouvel article du journal *Le Devoir* rapporte qu'une coalition de groupes environnementaux réclame une audience publique sur le projet et a rappelé la date limite pour faire une telle demande.

Les communautés autochtones

À la lecture de la documentation concernant le projet et après une discussion avec la chargée de projet au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, il est apparu que les communautés innues de Uashat mak Mani-utenam et de Matikmekush-Lac John étaient concernées par les activités du projet. Des courriels ont été transmis aux deux communautés pour leur proposer l'ouverture d'un centre de consultation dans leur communauté. Enfin, le communiqué émis par le BAPE le 9 juillet dernier a été transmis aux deux communautés afin de les inviter à exprimer leurs préoccupations sur le projet au cours de la période d'information publique.



Québec, le 25 août 2020

Alexandra Barbeau, conseillère en communication, chargée du dossier